



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 26.07.2019

Numéro de publication: AB02-0000003294

Canton: VD

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Ackermann Artisan Boulanger Sàrl

Ackermann Artisan Boulanger Sàrl

CHE-113.712.671

Route de Lausanne 27

1422 Grandson

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour), dimanche et les jours fériés

art. 17, 19 et 20a de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 19-003987

N° d'établissement: 40023146

Pan d'entreprise: Production secteurs Boulangerie et livraison : fabrication produits de boulangerie et livraison de la marchandise

Motif: Besoin particulier de consommation (art. 28, al. 3 OLT 1)

Personnel: 14 H

Validité: 30.06.2019 – 30.06.2022

Complément à l'autorisation: Renouvellement avec modification

Autorisation pour: VD

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).